

Date de convocation : 16/09/2019

Présents: M. et Mmes MARRON Patrick, DA SILVA Daniel, VAURE-VALLA Jacques, COLLIGNON Hubert, RENIER Agnès, GALLUCCIO David, LA ROCCA Maurice, DAYDE David.

Absent : MAISONNEUVE Emilie, MUSSO François.

Secrétaire de séance : VAURE VALLA Jacques.

Le Compte rendu de la séance précédente est approuvé.

ADHESION A LA CONVENTION CADRE DE PARTICIPATION DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE – SANTE ET PREVOYANCE :

Il est proposé aux élus qu'à la date du 01/01/2020, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé par le Centre de Gestion de l'Isère pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- 5 euros mensuel par agent

- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- 5 euros mensuel par agent

Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules sont proposées à la commune.

Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020, renouvelable un an.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention cadre de participation de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de gestion de l'Isère – santé et prévoyance comme indiqué ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.C.C.E. :

Le Maire rappelle que le SICCE assure la gestion des compétences : « gestion des établissements d'accueil du jeune enfant », « gestion des relais d'assistants maternels » et la « gestion des lieux d'accueil enfants parents ». Afin de pouvoir prendre en charge la gestion des bâtiments liés à l'exercice de ces compétences, et notamment la construction d'une crèche à Jarrie, les statuts doivent être modifiés comme suit :

Article 2 :

Le syndicat est habilité à exercer les compétences à caractère optionnel suivantes :

Compétence n°1 :

Accompagnement aux activités de la vie scolaire du collège de Jarrie

Compétence n°2 :

Mise en place des études diagnostics enfance et jeunesse sur le territoire des communes membres.

Signature, au nom des communes membres, d'un contrat enfance/jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et suivi administratif et financier du contrat pour le compte de ces communes.

Compétence n°3 :

Création, aménagement, entretien et gestion des établissements d'accueil du jeune enfant

Compétence n°4 :

Création, aménagement, entretien et gestion des relais assistants maternels

Compétence n°5 :

Création, aménagement, entretien et gestion des lieux d'accueil enfants parents

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts du SICCE comme proposé ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION METROPOLITAINE EN APPLICATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION ET DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL: INTEGRATION DES NOUVELLES MODALITES DE TRAVAIL :

Le Conseil municipal décide d'inscrire le guichet d'accueil communal dans le niveau 1 au sein du service métropolitain d'accueil et d'information des demandeurs de logement social, approuve la convention de mise en œuvre pluriannuelle relative à la mise en œuvre du service d'accueil métropolitain et la convention territoriale d'objectifs et de moyens dans sa nouvelle version. Le Conseil autorise le Maire à signer lesdites conventions. Le montant de la participation communale reste inchangé.

QUESTIONS DIVERSES :

Préparation de Noël 2019 pour les enfants et personnes de plus de 65 ans : La date du spectacle des enfants devra être prochainement défini avec la directrice ; M. Dayde se propose pour l'animation « père Noël ».

Les élus décident ensuite du menus pour le repas des « têtes blanches » parmi les propositions du traiteur « Serral ».

Arrivée de la fibre dans le village : Il n'y a pas plus de nouvelle pour le moment ; les travaux sont toujours en cours. Le Maire émet toutefois un doute sur l'arrivée de la fibre avant la fin de cette année.

Alignement au Chemin des Pauttats sur la maison en construction à l'angle avec l'impasse des Pauttats – élargissement de la voirie : La Métropole est compétente en terme de voirie donc se sera à elle de faire les travaux. Le Maire rappelle que la Métropole intervient si la commune le demande ; or, rien n'est prévu pour le moment et aucune demande n'a été faite. Le Parking à côté de la fontaine reste en place ; aucun aménagement n'est prévu.

La séance est levée à 20h45.

A Notre Dame de Commiers, le 8 octobre 2019.



Le Maire,
P. MARRON.